



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/925
27 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 27 août 1999, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un Mémoire de la Mission de Panmunjom de l'Armée populaire coréenne de la République populaire démocratique de Corée, publié le 24 août 1999, concernant la ligne de démarcation septentrionale qui a été fixée unilatéralement par les États-Unis dans les eaux territoriales de la République populaire démocratique de Corée dans la mer Jaune.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaire par intérim

(Signé) KIM Chang Guk

ANNEXE

Mémoire de la Mission de Panmunjom de l'Armée populaire
coréenne, publié le 24 août 1999

La situation sur la péninsule de Corée, où l'armistice instable est un état de ni guerre ni paix, a été encore aggravée à la suite de la bataille navale qui s'est déroulée dans la mer Jaune au milieu du mois de juin 1999. Cette bataille a constitué une grave invasion militaire contre nous. Elle a eu pour origine le fait que les États-Unis ont unilatéralement fixé une ligne de démarcation septentrionale dans nos eaux territoriales et qu'ils ont incité l'armée sud-coréenne à attaquer pour nous provoquer nos paisibles bateaux de pêche.

Ce n'est que grâce à la patience et à la modération extrêmes de l'Armée populaire coréenne qui aspire à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne que la bataille dans la mer Jaune ne s'est pas transformée en une guerre totale. À la suite de la bataille dans la mer Jaune, l'Armée populaire coréenne a tenu à Panmunjom cinq séries de négociations au niveau des officiers généraux avec la partie américaine et elle n'a épargné aucun effort en vue d'empêcher de nouveaux conflits militaires et de réduire la tension dans la péninsule coréenne.

L'Armée populaire coréenne, en vue d'éliminer complètement une source de conflit militaire dans la mer Jaune, a fait des propositions raisonnables telles qu'un nouveau tracé de la ligne de démarcation militaire maritime dans la mer Jaune, ligne qui n'a pas pu être fixée jusqu'à présent parce que les deux parties belligérantes n'ont pas réussi à la fixer convenablement et n'ont pas déployé des efforts sincères en vue d'y parvenir.

Le 21 juillet, l'Armée populaire coréenne a proposé à la partie américaine une nouvelle ligne de démarcation militaire maritime dans la mer Jaune, sur la base du paragraphe 13 b) de l'article II de la Convention d'armistice de Corée et en s'appuyant sur le principe d'équidistance en droit international et, le 17 août, elle a à plusieurs reprises demandé que des contacts aient lieu au niveau administratif avec la partie américaine à partir de la fin du mois d'août.

La ligne de démarcation militaire maritime dans la mer Jaune que nous avons présentée à la partie américaine est tracée en reliant l'extension du point "A" de la ligne de démarcation provinciale entre la province de Hwanghae et la province de Kyonngi (ligne A-B) qui était stipulé par la Convention d'armistice, avec le point équidistant (37 18' 30" N, 125 31' 00" E) entre Dungsan-Got, la portion la plus éloignée de la péninsule de Kangryong de notre côté et l'île de Gulyob-Do sous contrôle américain, avec le point équidistant (37 01' 12" N, 124 55' 00" E) entre l'île de Ong-Do de notre côté et les îles Sogyokryolbi-Do et Sohyop-Do sous contrôle américain, avec le point situé au sud-est de celle-ci (36 50' 45" N, 124 32' 30" E) et avec la ligne de démarcation entre la République populaire démocratique de Corée et la Chine.

Cette ligne de démarcation militaire maritime reste la plus juste, tant légalement que raisonnablement.

Notre proposition sincère tendant à avoir des contacts au niveau administratif avec la partie américaine, partie responsable, et à résoudre la question concernant la ligne de démarcation militaire maritime, qui a été une cause profonde de conflits militaires, reflète pleinement le désir et la volonté des peuples épris de paix dans le monde qui aspirent à une paix durable et à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région de l'Asie et du Pacifique.

La partie américaine, toutefois, recourt à une ruse pour éviter de débattre de cette question, prétextant que la présente ligne de démarcation septentrionale, que l'autre partie belligérante n'a jamais reconnue, devrait subsister.

Comme le monde entier le sait bien, les États-Unis sont pleinement responsables de l'incident naval actuel dans la mer Jaune, car ils sont signataires de la Convention d'armistice et ont la prépondérance sur l'armée sud-coréenne au niveau du commandement militaire. La partie américaine a tracé de façon arbitraire ce qu'elle appelle la ligne de démarcation septentrionale, ne faisait aucun cas de l'autre partie et, depuis lors, elle incite l'armée sud-coréenne à maintenir cette ligne de démarcation, alors que cela risque d'entraîner des conflits militaires.

En dépit de ce qui précède, la partie américaine tente d'éviter toute discussion de cette question en se déchargeant sur l'armée sud-coréenne, qui n'est pas signataire de la Convention d'armistice et n'assume pas son propre commandement militaire. Cette position et cette attitude de la partie américaine constituent un acte délibéré visant à ne pas assumer la responsabilité de la Convention d'armistice et à aggraver la tension dans la péninsule coréenne.

La Convention d'armistice en Corée signée en février 1953 stipulait que les eaux situées au nord et à l'ouest de la ligne de démarcation provinciale entre la Province de Hwangheo et la Province Kyonggi ainsi que les forces navales qui s'y trouvaient seraient placées sous le contrôle militaire de l'Armée populaire coréenne et que les eaux ainsi que les forces navales situées au sud de la ligne de démarcation susmentionnée seraient placées sous le contrôle militaire de la partie américaine.

Compte tenu de ce qui précède, les autorités militaires de la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, les parties signataires de la Convention d'armistice, ont établi la pratique de discuter de la question de la ligne de démarcation militaire maritime dans la mer Jaune en 1973 et 1974. Cependant, cette fois-ci, la partie américaine prend la position et l'attitude imprudentes d'éviter de discuter de cette question non réglée. Cela ne fait que révéler l'intention ultime des États-Unis, qui est de maintenir indéfiniment sa ligne de démarcation septentrionale.

La ligne de démarcation septentrionale est celle qui a été tracée unilatéralement par la partie américaine sans autorisation de l'autre partie belligérante, l'Armée populaire coréenne, dans les eaux qui sont placées sous le contrôle de cette dernière. Cette ligne est illégale aussi du fait qu'elle ne tient pas compte des dispositions élémentaires de la Convention d'armistice et du droit international. En conséquence, ce que les États-Unis ont fait

concernant la ligne de démarcation septentrionale n'est qu'un acte éhonté qui revient à tracer une ligne unilatéralement au milieu de la cour de la maison de quelqu'un et à prétendre que l'on possède une partie de cette dernière.

Même à présent, la partie américaine continue de concentrer ses forces armées près de la ligne de démarcation septentrionale en manipulant l'armée sud-coréenne dans l'ombre, ce qui fait que les eaux adjacentes à la ligne de démarcation septentrionale sont devenues la zone la plus dangereuse, véritable bombe à retardement qui conduira à la reprise des hostilités.

Il est absolument clair que si les conflits militaires reprennent à l'avenir dans la mer Jaune, ils risquent fort de se transformer en une guerre totale et de s'étendre à d'autres zones au-delà de la péninsule coréenne. C'est pourquoi les milieux sociaux et politiques de la Corée du Sud ont admis eux aussi que la ligne de démarcation septentrionale est une ligne remise en question qui ne peut être justifiée, ayant été tracée unilatéralement par la partie américaine au nom du commandement des Nations Unies.

L'Armée populaire coréenne continuera de rejeter résolument la ligne de démarcation septentrionale, la considérant comme une atteinte à notre souveraineté. Afin de prévenir les conflits militaires dans la mer Jaune et de réduire la tension, la partie américaine devrait renoncer à cette ligne de démarcation septentrionale et donner suite dès que possible à notre proposition visant à établir des contacts au niveau administratif en vue de s'accorder sur une nouvelle ligne de démarcation militaire maritime. Telle est notre position constante.

Si la partie américaine insiste jusqu'au bout pour maintenir la ligne de démarcation septentrionale, évitant de débattre de la question de la ligne de démarcation militaire maritime, elle révélera au monde entier qu'elle veut véritablement porter atteinte à la paix et à la sécurité.

En principe, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, qui sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devraient accorder l'attention qu'ils méritent aux efforts que l'Armée populaire coréenne déploie en vue de régler la question de la ligne de démarcation militaire maritime dans la mer Jaune et devraient coopérer pleinement avec elle.
